



COMMUNIQUÉ – AJOUTER L'INSULTE À L'INJURE

27 OCTOBRE 2023

Chers membres,

Nous vous faisons suivre la lettre reçue ce matin et provenant du Directeur principal des conditions de travail – cadres et salariés du réseau, Monsieur Louis Bourcier, qui est en lien avec la possibilité que les cadres intermédiaires appuient les revendications syndicales.

Ce qui retient particulièrement notre attention est le paragraphe suivant :

« Nous avons été informés que certaines associations syndicales sollicitaient directement le personnel d'encadrement afin de supporter leurs équipes, les encourager à s'affirmer et à se faire respecter. (...) Dans ce contexte, le personnel d'encadrement de votre établissement doit être exemplaire et adopter les meilleures pratiques, lesquelles exigent notamment une neutralité face aux actions qui pourraient être mises en œuvre par le personnel syndiqué. Cette exemplarité est d'autant plus importante que chaque cadre agit à titre de représentant de **l'employeur** auprès des membres de son équipe et des usagers. »

Considérant que vous n'avez pas été payés entre 35 et 40 heures/ semaine ainsi que votre temps supplémentaire pendant la COVID...

Considérant que nous rejouons dans le même film où votre (réel) employeur vous dit que vous ne serez pas payés pour toutes les heures travaillées en période de grève...

Considérant que comme cadre vous n'avez aucun pouvoir de négocier vos conditions de travail et salariales, car le gouvernement se refuse de modifier le Code du travail comme le demandent le Tribunal administratif du travail et la Cour d'appel du Québec...

Considérant la manière dont vous avez été traités depuis la Réforme Barrette en 2015 et l'acharnement à couper vos conditions de travail et ne pas vous payer les heures travaillées...

Considérant que les associations de cadres provinciales et locales n'ont pas été consulté concernant le temps supplémentaire en temps de grève...

Considérant le peu d'appréciation de votre « employeur » (gouvernement) à l'égard de ses propres cadres...

Considérant que votre « employeur » (gouvernement) a déposé sa position de réduction des conditions de travail des cadres... encore !

Vous ferez ce que vous entendez faire, l'APER vous respectera et vous défendra, s'il y a lieu.

Voyez-vous le respect demandé doit aussi être donné... ce qui, on le reconnaîtra tous, n'est pas le cas depuis 2015.

ÉQUIPE APER
association@aper.qc.ca
514 933-4118